

REGLEMENT CONCOURS D'ENTREE 2^{ème} ANNEE Session 2010



1) Conditions d'admission

Deux concours d'entrée en deuxième année de l'I.E.P. de Strasbourg sont ouverts pour chaque session (année universitaire) :

- un concours dit « **bac +1** »
- un concours dit « **bac +2** »

Le choix du concours est définitif lors de l'inscription. Nul ne peut être candidat à plus d'un concours (il n'est pas possible d'être à la fois candidat au concours « bac +1 » et au concours « bac +2 » d'entrée en 2^{ème} année).

Le nombre de places ouvertes au concours au titre de la session 2009 est fixé à 24, réparties comme suit :

- 12 places au moins sont attribuées aux lauréats du concours « bac +1 » ;
- 8 places au moins sont attribuées aux lauréats du concours « bac +2 » ;
- 4 places au plus seront attribuées par délibération du jury indifféremment aux lauréats du concours « bac +1 » et du concours « bac +2 ».

Le jury peut décider de ne pas pourvoir l'ensemble des places ouvertes.

Pour chaque concours, le jury délibère à l'issue des épreuves sur chaque place à pourvoir et publie la liste des candidats admis à s'inscrire en deuxième année du diplôme de l'I.E.P. de Strasbourg.

Le jury peut également établir une liste complémentaire afin de pourvoir l'ensemble des places offertes.

Les candidats figurant sur la liste complémentaire sont classés selon leur ordre de mérite et sont autorisés à s'inscrire en deuxième année dans cet ordre dans la limite des places laissées vacantes compte tenu des désistements éventuellement enregistrés sur la liste principale.

Le bénéfice de la réussite au concours n'est valable que pour l'année en cours. Le report ne peut être demandé, sauf circonstances exceptionnelles. La décision de report est prise par le Directeur de l'I.E.P.

Les candidats déclarés admis devront être titulaires des titres ou diplômes requis mentionnés ci-après, au plus tard le jour du début des enseignements à l'I.E.P. au titre de l'année universitaire 2010/2011. A défaut le bénéfice de la réussite au concours sera définitivement perdu.

1.1) Le concours « **bac +1** »

Le concours « bac +1 » d'entrée en deuxième année de l'I.E.P. de Strasbourg est ouvert à tous les candidats remplissant cumulativement les deux conditions ci-dessous :

- 1) être titulaire des titres ou diplômes suivants obtenus au cours de l'année 2008 ou 2009 :
 - a. baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou titres et diplômes équivalents :
 - titre français admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités ;

- examen spécial d'entrée dans les universités ;
 - diplôme d'accès aux études universitaires ;
 - certificat de capacité en droit ;
- b. diplôme délivré dans d'autres Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen dont l'équivalence aura été reconnue.
- c. diplôme délivré dans d'autres Etats étrangers dont l'équivalence aura été reconnue.

2) avoir validé au moins une année d'études supérieures ou justifier d'un niveau d'étude équivalent. Sont ainsi admis à s'inscrire :

- les étudiants pouvant justifier de la validation d'au moins 60 crédits ECTS ;
- les étudiants titulaires au minimum de la première année du diplôme de Licence ;
- les élèves des classes préparatoires ayant validé au moins leur première année d'études ;
- les étudiants de BTS ou DUT ayant validé au minimum leur première année d'études ;
- les étudiants ayant validé au moins une année d'études dans une formation post-baccalauréat dûment agréée par le ministère de l'éducation nationale et reconnue comme niveau III de la nomenclature interministérielle sur les niveaux de diplômes

1.2) Le concours « bac +2 »

Le concours « bac +2 » d'entrée en deuxième année de l'IEP de Strasbourg est ouvert à tous les étudiants ayant validé au moins deux années d'études supérieures. Sont ainsi admis à s'inscrire les candidats titulaires des titres ou diplômes suivants :

- les étudiants pouvant justifier de la validation d'au moins 120 crédits ECTS ;
- les étudiants titulaires du Certificat d'Etudes Politiques Européennes de l'I.E.P. de Strasbourg ;
- les étudiants titulaires des diplômes suivants : DUT ou BTS, de la deuxième année de Licence ou de la première année de master, diplômes homologués niveau III de la nomenclature interministérielle sur les niveaux de diplômes ;
- Anciens élèves des Ecoles Normales Supérieures, diplômés des Grandes Ecoles d'Ingénieurs, diplômés des Grandes Ecoles de Commerce, Ecole Militaire de St Cyr, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Diplôme supérieur)...

Les demandes d'assimilation de diplômes doivent être formulées au moment de l'inscription.

2) Calendrier

Les épreuves se dérouleront les 28 et 29 mai 2010.

Les détails pratiques (lieux et horaires) seront mentionnés sur les convocations.

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation au moins 10 jours avant le début des épreuves doivent contacter le bureau de la scolarité de l'IEP.

3) Inscriptions

Du 1^{er} février au 12 avril 2010, délai de rigueur.

1 > Les inscriptions se feront uniquement par voie télématique sur le site Internet de l'IEP.

Après validation de la fiche d'inscription, un mail de confirmation est envoyé.

IMPORTANT ! Au cas où un candidat aurait effectué plusieurs inscriptions sur Internet, seule la dernière sera prise en compte.

2 > Envoyer à l'IEP (47 avenue de la Forêt Noire - 67082 STRASBOURG Cedex) **dans les 24 heures** suivant l'inscription télématique, les pièces suivantes :

a) Un chèque bancaire ou postal d'un montant de 85,00 € (quatre-vingt cinq euros)

pour frais de concours, émis sur une banque ayant son siège en France ou un chèque émis sur une banque étrangère mais compensable en France et établi à l'ordre de :

Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Strasbourg, en indiquant au verso du chèque le nom du candidat.

OU

**En cas de virement (DEPUIS L'ETRANGER UNIQUEMENT),
INDIQUER IMPERATIVEMENT LES MOTIFS DU REGLEMENT
(CONCOURS IEP 2EME ANNEE).**

AGENCE COMPTABLE UNIVERSITE DE STRASBOURG

DOMICILIATION : TG TPSTRASBOURG TRESOR.GALE

CODE BANQUE : 10071 - CODE GUICHET : 67000 - N° DE COMPTE :
00001006200- CLE RIB : 18

CODE BIC: BDFEFRPPXXX- IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0620 018

b) La fiche de renseignements préalablement complétée lors de votre inscription en ligne sur Internet (*fiche à imprimer après votre saisie*), datée et signée.

c) Une photocopie de l'attestation du dernier diplôme obtenu (les candidats admis devront être titulaires de l'un des diplômes requis mentionnés ci-avant, au plus tard le jour du début des enseignements à l'IEP au titre de l'année universitaire 2010/20110, à défaut le bénéfice de la réussite du concours est définitivement perdu).

- **Pour les candidats au concours « bac +1 »** une photocopie du baccalauréat ou du diplôme admis en équivalence.

Aucune candidature ne sera acceptée si la procédure ainsi que la date d'inscription ci-dessus définie ne sont pas respectées.

EN CAS DE DESISTEMENT OU DE NON PRESENTATION DES EPREUVES, LES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERONT PAS REMBOURSES.

4) Nature des épreuves

**LE CHOIX DES MATIERES EST DEFINITIF LORS DE L'INSCRIPTION.
LES CANDIDATS SONT TENUS DE COMPOSER DANS LES OPTIONS CHOISIES.**

4.1) UNE EPREUVE DE DISSERTATION

3 heures - coefficient 3

Les candidats choisissent au moment de leur inscription de composer dans UNE des TROIS matières suivantes :

- Histoire générale
- Analyse économique
- Institutions politiques françaises et étrangères

Cette épreuve doit permettre non seulement de vérifier le niveau des connaissances des candidats, mais encore d'apprécier leurs capacités de raisonnement et d'expression.

4.2) UNE EPREUVE DE QUESTIONNAIRE A REPONSE COURTE

2 heures - coefficient 2

Les candidats choisissent au moment de leur inscription de composer dans UNE des TROIS matières suivantes :

- Histoire générale
- Analyse économique
- Institutions politiques françaises et étrangères

Le choix de la matière doit être différent de celle choisie au titre de l'épreuve de dissertation.

Les candidats répondront à une série de 10 questions à réponse courte.

L'épreuve de questionnaire à réponse courte doit permettre non seulement de vérifier le niveau des connaissances des candidats, mais encore d'apprécier leurs capacités de raisonnement et de synthèse.

DEUX EPREUVES ECRITES DE LANGUES

2 heures - coefficient 2 pour la LV1 / coefficient 1 pour la LV2

Au choix lors de l'inscription :

- Allemand
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Russe

5) Programme des épreuves

ANALYSE ECONOMIQUE

a) La Microéconomie

La théorie du consommateur

La théorie du producteur

La concurrence pure et parfaite

Le monopole

L'oligopole

Les asymétries d'information

Équilibre général et optimum économique

Bibliographie :

- *GENEREUX Jacques, Economie politique, Tome 2 : Microéconomie, Hachette Supérieur (collection Les Fondamentaux), 2008*
- *MANKIW Gregory-N., Principes de l'économie, Économica, 1998*
- *PINDYCK Robert et RUBINFELD Daniel, Microéconomie, Pearson Education, 2005*
- *VARIAN Hal-R., Introduction à la microéconomie, De Boeck, 2002*

b) La Macroéconomie

L'économie dans le long terme

- La croissance économique
- Le chômage

• La monnaie et l'inflation

L'économie dans le court terme

- Le modèle du multiplicateur
- Le modèle IS-LM
- Le modèle Demande agrégée - Offre agrégée
- Les débats de politique macroéconomique

Bibliographie :

- *BLANCHARD O. et COHEN D., Macroéconomie, Pearson Education, 2004.*
- *GENEREUX Jacques, Economie politique, Tome 3 : Macroéconomie, Hachette Supérieur (collection Les Fondamentaux), 2008*
- *MANKIW Gregory-N., Macroéconomie, De Boeck, 2003*

HISTOIRE GENERALE

Le monde 1900-1939 (Les pays d'Europe occidentale et leurs empires, Europe centrale et orientale, Russie-URSS, États-Unis, Japon).

Thèmes :

1) La Belle époque

- Économie, société et culture (la 2ème révolution industrielle, la naissance de la culture de masse...).
- Vers un bouleversement de la hiérarchie des puissances ?
- Les empires coloniaux en 1914.
- Une belle époque ? Les tensions diplomatiques de l'avant-guerre (1905-1914).

2) La Première Guerre mondiale et ses conséquences

- Le conflit :
 - Les grandes phases du conflit.
 - La Première Guerre mondiale, une forme nouvelle de conflit ?
 - Le bilan de la guerre.
- Ses conséquences :
 - La révolution d'Octobre et ses conséquences en Europe.
 - La conférence de Paris.
 - Les conséquences de la Grande Guerre sur les mentalités européennes.

3) Les démocraties dans les années 1920

- La France des années 20 (aspects politiques, économiques, sociaux, diplomatiques).
- La Grande Bretagne dans les années 20 : forces et faiblesses.
- La République de Weimar : un échec programmé ?
- Colonialisme et anticolonialisme en France et en Grande-Bretagne.
- La fragilité de certaines démocraties (Italie, Europe centrale).
- L'isolationnisme américain.

4) La crise de 1929 et ses conséquences

- La propagation de la crise.
- Les politiques anti-crisis.
- Les sociétés face à la crise.
- Les aspects culturels de la crise.

5) Dictatures et totalitarismes

- L'URSS de Staline.
- Le fascisme italien, aspects intérieurs et extérieurs.
- Le nazisme en Allemagne (l'idéologie nazie, l'arrivée au pouvoir d'Hitler, la conduite de la politique étrangère, Hitler et les Allemands).
- Y-a-t-il eu un fascisme français ?

6) Les réactions des démocraties

- La politique d'apaisement de la Grande-Bretagne.
- La politique étrangère du Front populaire.
- Les États-Unis face au nazisme (1933-1940)
- La SDN face à la montée des périls.

7) La marche à la guerre

- La conférence de Munich.
- Le pacte germano-soviétique.
- Le monde en 1939.

Bibliographie :

- Bernard DROZ et Anthony ROWLEY, *Histoire générale du XXème siècle – Première partie : jusqu'en 1949 – 1. Déclins européens ; 2. La naissance du monde contemporain*, Editions du Seuil, Collection Points-Histoire, Paris, 1986
- René GIRAULT, *Diplomatie européenne, nations et impérialismes 1871-1917*, A.Colin, Paris : 1997
- René GIRAULT, Robert FRANCK, *Turbulence Europe et nouveaux mondes 1914-1941*, A.Colin, Paris, 1998.

INSTITUTIONS POLITIQUES FRANÇAISES ET ETRANGERES

- Les notions fondamentales du droit constitutionnel : l'Etat, les formes d'Etat, la Constitution, le suffrage politique, la séparation des pouvoirs, le contrôle de constitutionnalité, etc...
- Les grands régimes politiques étrangers : étude de quelques grands modèles : le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, l'Espagne etc...
- Les institutions politiques françaises : les grands traits de l'histoire constitutionnelle et politique française, la Vème République et ses évolutions, les débats autour de la Vième République, etc...

Bibliographie :

(travailler sur les dernières éditions des manuels de droit constitutionnel, en particulier :)

- JACQUÉ Jean-Paul, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Dalloz (collection *Mémentos*), 2006

- HAMON Francis, TROPER Michel et BURDEAU Georges, *Droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 2003

- COHENDET Marie-Anne, *Droit constitutionnel*, Paris, Montchrestien (collection *Focus-Droit*), 2006

- CONSTANTINESCO Vlad et PIERRÉ-CAPS, Stéphane, *Droit constitutionnel*, Paris, PUF (collection *Thémis*), 2007

EPREUVES ECRITES DE LANGUES ETRANGERES

Les épreuves de langues étrangères consistent en une version et un essai.

6) Résultats

Les résultats du concours seront publiés **en page d'accueil du site de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, le 23 juin 2010.**

Les candidats admis devront confirmer leur inscription au plus tard le 5 juillet 2010, par courriel, à : scolarite.iep@unistra.fr.